



LA FCPQ RÉAGIT À LA SORTIE DU P.-D.G. D'URGENCES-SANTÉ

Québec, 16 janvier 2024 – La Fédération des coopératives des paramédics du Québec (FCPQ) s'inquiète des effets des solutions proposées par le p.-d.g. d'Urgences-santé, M. François Charpentier, dans le but d'améliorer la communication interrégionale des services préhospitaliers d'urgence du Québec.

« Nous sommes étonnés d'entendre le p.-d.g. d'Urgences-santé proposer des solutions comme la nationalisation alors qu'Urgences-santé ne représente pas un modèle exemplaire de prestataire de services préhospitaliers d'urgence. Au contraire, plusieurs études et chiffres démontrent que la performance financière et opérationnelle d'Urgences-santé sont loin d'atteindre celles des entreprises du secteur privé. Les coopératives sont régulièrement appelées en renfort dans le réseau pour dénouer des impasses en termes de disponibilité de personnel et de ressources. Notre modèle est reconnu pour cette capacité d'action, d'adaptation et d'efficacité qui permet de relever les défis, qu'importe les circonstances », déclare le directeur général de la FCPQ, M. J. Benoit Caron.

En ayant le regard fixé sur la qualité des soins et des emplois, les coopératives se donnent pour mandat, et même pour obligation, d'investir dans l'équipement de pointe, dans la formation et dans les conditions de travail. Le modèle coopératif se distingue ainsi par sa capacité de chaque milieu d'influencer les décisions qui les concernent, empêchant dès lors des pratiques uniformes qui ne tiendraient pas compte des réalités régionales.

« Les employés sont des membres de leur coopérative. Ils ont une voix et la capacité de contribuer à ses orientations, ils y sont donc parties prenantes aux décisions. Ils apportent cette couleur locale, cette connaissance du terrain, que pourrait nous faire perdre de vue une centralisation de tous les efforts du réseau préhospitalier », fait valoir le président de la FCPQ, M. Philip Girouard.

Bien que la FCPQ reconnaisse la nécessité d'une meilleure communication dans le déploiement des forces sur le territoire, elle plaide pour une interopérabilité efficace et souple, en mesure de répondre aux besoins sur le terrain ; véritable objectif de toute organisation qui se respecte. « En réalité, explique M. J. Benoit Caron, des efforts sont consacrés à mieux prévoir et coordonner les ressources existantes et la clé réside essentiellement là, non pas dans un rebrassage de structures, surtout que cet exercice vient tout juste d'être fait et que le nouveau contrat de services qui en a découlé met l'accent, à juste titre, sur la performance des organisations. »

Enfin, pour les coopératives, il ne fait aucun doute que l'ordre professionnel pour les paramédics s'impose comme solution concrète qui leur offrira la capacité d'agir encore plus largement et assurera un encadrement rigoureux, capable d'amener la profession encore plus loin. « Nous le disons depuis longtemps. On sait que le gouvernement y travaille, et il trouve en nous, chaque fois, un allié dans ce dossier », conclut M. Girouard.



À propos des coopératives de paramédics au Québec :

Les coopératives de paramédics emploient 1 500 paramédics membres et membres auxiliaires travailleuses et travailleurs. Elles dispensent plus de 200 000 transports annuellement, soit 37 % de l'ensemble des transports préhospitaliers au Québec. Elles desservent plus de 3 millions de Québécoises et Québécois.

- 30 -

Source :

Luka Aubin-Jobin
Conseiller principal aux affaires publiques
581-309-3188

Information :

J. Benoit Caron
Directeur général
418-717-8882